

Rapport de la commission technique chargée d'examiner le préavis municipal n° 26 relatif à l'octroi d'un crédit d'aménagements et de sécurisation des parkings à vélos des bâtiments communaux, dans le cadre du plan de mobilité de la ville de Gland.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique composée de :

Véronique Villaine, PS-LES VERTS-POP
Anik Freuler, GDG
Adrian Hochreutener, PLR
Michel Bardet, UDC,
Béatrice Saxer Brown, GDG, 1er membre, rapporteur

s'est réunie lundi 9 octobre 2017, à 20h00, à Montoly dans la salle Mont-Blanc, avec la municipale responsable, Mme Jeannette Weber et le chef de service de la population, M. Laurent Sumi.

La commission remercie au préalable Mme Weber et M. Sumi pour leur présence ainsi que pour les informations et réponses aux questions, données pendant et après cette séance.

Pour rappel, la Ville de Gland a voulu mettre en place un plan de mobilité de ses employés, y compris les enseignants des établissements scolaires. Pour ce faire, elle a mandaté le bureau Citec pour l'accompagner dans cette démarche et pour implémenter les décisions prises.

Il a ainsi été constaté que les supports actuels pour vélos n'étaient plus adaptés ni en quantité ni en qualité. Par ailleurs, il manque des supports adaptés aux trottinettes qui sont devenues un moyen de mobilité de plus en plus utilisé.

Plusieurs questions sont apparues à la Commission :

1. Pourquoi les enseignants ont droit à des abris entièrement sécurisés ?

Il y a 2 aspects dont il faut tenir compte : si les enseignants viennent en voiture, ils doivent payer un macaron (comme tout employé de la Commune). Il est fort à parier que les enseignants vont préférer venir ainsi en vélo et qu'ils vont également investir plus d'argent dans un vélo de qualité, voire un vélo électrique. Ce qui n'est vraisemblablement pas le cas pour les vélos d'enfants, dont les montants ne sont pas les mêmes.

Par ailleurs, il y a plus de chance que l'enseignant parque son vélo pour toute la journée, alors que les enfants rentrent en général à midi pour manger et rentrent plus tôt que les enseignants à la fin des cours.

2. Est-ce que des déprédations ont été constatées ?

Il y a eu certes des déprédations sur les vélos des enfants mais pas en particulier sur ceux des enseignants. Il faut noter que ces derniers mettent souvent leurs vélos à l'intérieur des bâtiments. La démarche se veut plutôt préventive.

3. Combien d'enseignants utilisent des vélos ?

Le Service des bâtiments et de l'urbanisme, accompagné de la Citec, a fait une première estimation pour chaque école; puis un questionnaire anonyme a été remis. Le taux de participation fut de 80% et il en est ressorti que la majorité des personnes étaient favorables à l'idée de changer leurs habitudes pour autant que des meilleures conditions de parcage étaient proposées.

4. Comment envisagez-vous la gestion des clés des abris fermés ainsi que des enseignants temporaires (remplaçants) ?

Il y aura des 'pass' qui seront gérés par le Service des bâtiments et de l'urbanisme. Les enseignants remplaçants pourront aussi en bénéficier.

5. Pourquoi y a-t-il une différence de prix entre le parking prévu au collège de Mauverney et celui des Tuillères ?(18 vélos = 22 Kfrs vs 15 vélos = 24 kfrs)

Au collège des Tuillères, des fondations à neuf doivent être faits, ce qui n'est pas le cas au collège de Mauverney, car les fondations de l'ancien abri peuvent être utilisées. Par ailleurs, afin de ne pas avoir de mauvaise surprise, c'est l'option de scellement au sol la plus onéreuse qui a été inscrite dans le préavis.

6. Dans le préavis, il est noté qu'au collège des Tuillères, la place pour 40 vélos n'était plus suffisante. Or la Municipalité souhaiterait poser un support pour 32 vélos et 20 trottinettes. Si 40 places n'étaient pas suffisantes, est-ce que la nouvelle estimation n'est-elle pas sous-évaluée? pourquoi ne pas poser directement des supports pour plus de véhicules plutôt que de devoir en rajouter dans trois ans ? La question se pose également de manière identique pour le collège de Mauverney: on passe de 50 places à 32 + 20

Effectivement quand le rapport mentionne que les parkings à vélos ne sont plus suffisants, il englobe aussi les trottinettes qui elles aussi utilisent aujourd'hui l'espace dédié au vélo.

Un parking dédié aux trottinettes évitera que celles-ci soient posées sur le rack à vélo, permettant ainsi une utilisation à 100% efficiente de l'espace mis à disposition.

Le système proposé étant modulable, il permet de rajouter s'il le faut, le nombre de places.

7. Pourquoi dans le parking de Grand-Champs, les murs n'ont pas pu être abaissés d'une seule traite ?

A l'époque où il y avait eu plusieurs déprédations, il avait été décidé d'abaisser de moitié les murs. Aujourd'hui, il vaut mieux tout enlever car le mur se désolidarise.

8. Y aurait-il des bornes pour vélos électriques (recharge) ?

Non, il n'en est pas prévu.

9. Est-il prévu d'améliorer l'éclairage aux alentours des supports à vélos et surtout, des abris ?

Rien n'est prévu, car en principe, les utilisateurs sont présents entre 7h45 et 17h00, lorsque la visibilité est en principe bonne.

10. Quelle est la provenance du bois utilisé pour les abris ?

La fabrication des abris se fait entièrement au sein de l'entreprise Wasta AG, située dans le canton de Lucerne; quant au bois il s'agit également d'épicéa Suisse.

11. Qu'est-il prévu au collège des Perrerets ? et pour la Gare ?

Normalement, un abri est prévu pour les enseignants quand bien même cela n'apparaît pas dans le préavis n°27

Quant à la place de la Gare, ces aménagements sont aussi prévus mais dans le cadre de l'aménagement de toute la place.

12. Qu'est-il prévu dans les autres lieux de Gland ? Centre sportif ? Bord du lac ?

Centre sportif : il y a déjà 2 parcs à vélos et 1 parc à motos au sud du centre. Et 1 parc à vélos au nord. Des supports 'Kappa' sont prévus aux parcs au sud. Ces supports maintiennent mieux la roue.

Bord du lac : il est prévu une augmentation de la capacité de parcage pour vélos et scooters, ceci dans le cadre de l'aménagement de la plage.

13. Quand est-ce que ces travaux sont prévus ?

Les travaux seront prévus pour le printemps 2018 et dureront environ 2 à 3 mois l'idée étant d'avoir tout prêt pour la rentrée de Pâques.

Conclusion :

Au regard des différents éléments apportés dans la réponse de la Municipalité en date du 9 octobre 2017 ainsi que des éléments discutés et évalués ci-dessus, la commission émet les vœux suivants :

- Que l'on profite du toit plat des abris pour poser des panneaux solaires et mettre un détecteur de mouvement afin d'éclairer l'intérieur des abris à la tombée de la nuit

La Commission souhaite également apporter la **remarque** suivante : pour chaque développement futur, il est souhaité que la commune intègre des abris vélos/trottinettes dans toutes les nouvelles constructions, comme par exemple, les UAPE.

Au vu de ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis municipal n°26.

Pour la Commission technique :

Mme Véronique Villaine, PS-LES VERTS-POP

Anik Freuler, GDG

Adrian Hochreutener, PLR

Michel Bardet, UDC,

Béatrice Saxer Brown, GDG, 1er membre, rapporteur

Gland, le 27 octobre 2017